



Maître Jeanne-Julie LARROZE-FRANCEZAT

Successeur de Me Jean LAURENT

24, BD DENFERT-ROCHEREAU
B.P. 40127
16104 COGNAC CEDEX

TELEPHONE : 05 45 82 04 02
TELECOPIE : 05 45 82 64 82

COURRIEL : jj.larroze-francezat@notaires.fr

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Jeanne-Julie LARROZE-FRANCEZAT Notaire, titulaire d'un Office Notarial à COGNAC (Charente), 24, Boulevard Denfert-Rochereau, le 30 mars 2016 il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître François HULLIN, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle Jacques LAVIGNE et François ROUX Notaires Associés titulaire d'un office notarial à la résidence de PARIS (seizième arrondissement) 45 Avenue Marceau, assistant LE VENDEUR.

Par :

La Société dénommée **FERRUS-IMMO**, Société civile immobilière au capital de 15000,00 €, dont le siège est à VALENTON (94460), 1 rue de l'île de France, identifiée au SIREN sous le numéro 562 037 473 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL. (

Au profit de :

La Société dénommée **ETABLISSEMENTS GARANDEAU FRERES**, Société par actions simplifiée au capital de 1313940,00 €, dont le siège est à CHERVES RICHEMONT (16370), Champblanc, identifiée au SIREN sous le numéro 775563273 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGOULEME.

Quotités acquises :

ETABLISSEMENTS GARANDEAU FRERES acquiert la pleine propriété du BIEN.

IDENTIFICATION DU BIEN

DESIGNATION

**A AMBAZAC (HAUTE-VIENNE) (87240), 2 Rue Gustave Eiffel, Zone Industrielle
Les Granges :**

Un immeuble situé dite commune comprenant :
- un parking bitumé et bétonné servant de zone de stationnement,
- des embranchements ferroviaires et débords.

Cadastré :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|----------------|------------------|
| AX | 629 | Bois Marailler | 00 ha 04 a 76 ca |
| AX | 630 | Bois Marailler | 00 ha 15 a 45 ca |



| | | | |
|----|-----|----------------|------------------|
| AX | 633 | Bois Marailler | 00 ha 01 a 01 ca |
| AX | 634 | Bois Marailler | 00 ha 00 a 03 ca |
| AX | 636 | Bois Marailler | 00 ha 02 a 16 ca |
| AX | 637 | Bois Marailler | 00 ha 00 a 56 ca |
| AX | 640 | Bois Marailler | 00 ha 11 a 78 ca |
| AX | 642 | Bois Marailler | 00 ha 13 a 65 ca |
| AX | 644 | Bois Marailler | 00 ha 27 a 33 ca |
| AX | 646 | Bois Marailler | 00 ha 40 a 97 ca |
| AX | 647 | Bois Marailler | 00 ha 00 a 23 ca |

Total surface : 01 ha 17 a 93 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les PARTIES déclarant que le BIEN est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

**FAIT A COGNAC (Charente),
LE 7 avril 2016**



[Handwritten signature]